PROCES VERBAL
Du 7ème bureau du 19 juin 2024 à 18h30

PRESENTS :	Isabelle Heurtier, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Alain Blondet, Frédéric Herzog, Loïc Gelper et Laurent Plaut
EXCUSES :	Anne-Christine Donze, Jean-Louis Millet et Christian Rochet
ABSENTS :	Roland Frézier
POUVOIRS :	Anne-Christine Donze donne pouvoir à Philippe Passot, Jean-Louis Millet donne pouvoir à Loïc Gelper et Christian Rochet donne pouvoir à Alain Blondet. **Soit 9 présents et 3 pouvoirs soit 12 votants**

La convocation pour la séance du mercredi 19 juin 2024, datée du 13 juin 2024 a été adressée aux membres du Bureau.

Monsieur Jean Francois Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

1. APPROBATION COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du **22 mai 2024** est soumis à l'approbation et approuvé à l'unanimité (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

2. PERSONNEL

2.1. Convention avec la ville de Saint-Claude et le comité des Œuvres Sociales du personnel communal

La Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude est adhérente au COS en partenariat avec la ville de Saint-Claude. La dernière convention liant la commune, la Communauté de Communes et le COS a été signée en 2021. La convention détermine la contribution financière de chacune des parties qui prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée selon un taux appliqué à la masse salariale, au prorata du nombre d'adhérents.

La vile de Saint-Claude propose d'appliquer un taux de 0.3348% pour l'année 2024.

Le bureau communautaire approuve la convention proposée avec la Ville de Saint-Claude et le Comité des Œuvres Social du personnel communal, valide le taux de 0.3348% pour l'année 2024, acte que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget et autorise la Présidente à signer la nouvelle convention valable pour l'année 2024 ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3. FINANCES

3.1. Animation du territoire : subvention aux associations

Laurent Plaut exprime son souhait de ne pas participer au débat et au vote en qualité de membre d'une des associations concernées. Il sort de la salle.

Plusieurs associations nous ont sollicité afin de bénéficier d'une aide au titre de notre politique en matière d'animations du territoire. Aussi, à la suite de l'examen des demandes, le bureau communautaire, valide) l'attribution des montants suivants :

- ASHJ Lajoux (La Rubatée) : 400 €
- UTTJ : 500 €
- Ateliers des Artistes Associés : 1 000 €

- Festival Azimut : 3 000 €

Et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention**).

3.2. La Fraternelle : Demande de subvention exceptionnelle

Par courrier en date du 29/05/2024, La Fraternelle sollicite la collectivité pour une subvention exceptionnelle afin de faciliter le retour à l'équilibre de leur association.

En effet, La Fraternelle n'échappe pas à la problématique que rencontre l'exploitation cinématographique au niveau national. En 2023, la Fraternelle a à nouveau dû faire face à une baisse de 30 à 35% de sa fréquentation.

Considérant l'importance de l'activité de la Fraternelle pour la population du bassin de vie et pour le rayonnement du territoire Haut-Jura Saint-Claude ainsi que pour son attractivité touristique, le bureau communautaire attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000€ à La Fraternelle et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

Il est précisé qu'une table ronde est prévue avec l'ensemble des partenaires et co-financeurs afin d'examiner la situation de la Fraternelle et leur permettre de poursuivre leurs activités sereinement.

3.3. FC Saint-Claude section Rugby : renouvellement de la convention de fonctionnement

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « soutien aux associations sportives et culturelles » a engagé depuis 2019 un partenariat avec le FC SAINT CLAUDE SECTION RUGBY (FCSC) avec pour objectifs communs de favoriser la pratique du sport par le plus grand nombre, offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité et maintenir les effectifs du club.

Par courriel en date du 10 juin 2024 le FCSC a informé la CCHJSC de ses résultats 2024. Elle compte ainsi 230 licenciés de la commune de SAINT-CLAUDE et des alentours. Les seniors évoluent en Fédéral 3 avec deux équipes : l'équipe espoir et l'équipe première soit environ 65 licenciés. L'école de rugby de 4 ans à 14 ans compte environ 120 licenciés et le pôle jeune une trentaine de licenciés.

Aussi et afin de continuer à renforcer le club de rugby et la pratique du sport, le bureau communautaire souhaite à l'unanimité poursuivre son soutien au FCSC en lui accordant une subvention de 12.000€ par an durant 3 ans, approuve le projet de la convention de fonctionnement ci-joint pour les 3 prochaines années et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération dans les délais et aux charges et conditions figurant dans le projet ci-joint et sous toutes celles autres qu'elle jugera convenables (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4. PATRIMOINE

4.1. Centre Nautique du Martinet : Achat de bois local pour la charpente

La charpente du futur bâtiment du centre nautique du Martinet est en bois lamellé collé. Pour la réalisation de cette structure, la collectivité a décidé d'utiliser du bois du massif et de le mettre à disposition de l'entreprise qui sera retenue au lot charpente.

La collectivité achètera la totalité des bois sur la commune d'Avignon-lès-Saint-Claude par l'intermédiaire de l'ONF soit 812.5m^3 de bois scolytés, un matériau conservant toutes ses propriétés mécaniques, pour un montant de 39 000€ TTC livrés en bord de route.

Le bureau communautaire valide l'achat de 812.5m³ de bois scolytés livrés en bord de route pour un montant de 39 000€ TTC auprès de la commune d'Avignon-lès Saint-Claude et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

4.2. Maison de Santé (Saint-Claude) : Gel de l'indexation des loyers

La Communauté de Communes loue à bail professionnel divers locaux au sein de la Maison de Santé de Saint-Claude, 24, rue Carnot au profit des professionnels de santé. À la suite de différents échanges avec la SCM GROUPE MEDICAL ST CLAUDE, la SCM KINE'QUIPE LACUZON et Mmes TROSSAT-GUYON Mathilde et BOUVERET Mélanie, le bureau décide de geler l'indexation des loyers de ces professionnels jusqu'à l'expiration du bail soit au 31.01.2027 afin de favoriser le recrutement de nouveaux professionnels de santé et de stabiliser les effectifs de cette maison de santé ; et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

Philippe Passot demande où nous en sommes quant à la signature de la convention de prise en charge des locaux vacants avec la commune de Saint Claude. Jean François Demarchi précise que la commune n'a toujours pas retourné cette convention signée et que nous avons désormais un exercice de retard. Il est précisé que cette convention vise à équilibrer les remboursements d'emprunts et pas plus. Une relance sera effectuée auprès de la commune.

4.3. Gymnase du Val de Bienne : réduction de la durée de la convention signée avec la Ville de Saint-Claude

La commune de SAINT-CLAUDE, est propriétaire sur son territoire, d'une parcelle cadastrée section AW n°17 de 88.843m², lieudit « le pré Saint-Sauveur » sur lequel le lycée (portant le même nom) a été édifié depuis de nombreuses années.

Un bâtiment connu sous l'appellation GYMNASE DU VAL DE BIENNE ou CENTRE SPORTIF DU VAL DE BIENNE a été édifié sur la parcelle AW n°17 ci-dessus, puis mis à disposition par la commune de Saint-Claude au profit de la CCHJSC.

Le Centre Sportif du Val de Bienne figure sur la liste des équipements sportifs appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude formant l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°1459 du 22 novembre 2010 autorisant la fusion des Communautés de Communes du Val de Bienne, du Plateau du Lizon et des Hautes Combes devenues Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Ce centre sportif est ouvert pendant le temps scolaire à la Cité scolaire du Pré Saint-Sauveur et hors temps scolaire aux clubs et associations du territoire.

La Communauté de communes ne disposant pas d'un service sport ni d'une équipe technique suffisante pour assurer de façon optimale l'entretien et la gestion du centre sportif, a confié depuis de nombreuses années, la gestion du bien à la Commune de SAINT-CLAUDE (article L 5214-16-1 du CGCT) dans un souci de rationalisation et d'efficacité. Cela permet également à la ville centre d'opérer une gestion de planning des associations entre cet équipement et celui de la ville.

La dernière convention de gestion du Gymnase du Val de Bienne a été établie pour une période de trois ans à compter du 1er septembre 2023 pour s'achever le 31 août 2026.

Au titre de cette convention, il est précisé que :
- la CCHJSC versera une participation annuelle forfaitaire à la commune de Saint-Claude du 01 septembre au 31 août de l'année N+1, d'un montant de 70.000€ payable pour moitié soit 35.000€, avant le terme de l 'exercice en cours (dernier trimestre de l'année N), et le solde selon le réalisé effectif, soit au mois de septembre de l'année N+1.
- si le montant des frais réels s'élève à plus de 70 000 €, le dépassement sera pris en charge par la Communauté de Communes et la Ville de SAINT-CLAUDE par égale part entre elles soit moitié chacune,

- si le montant des frais réels est inférieur à 70 000 €, la différence entre le montant réel des dépenses et la somme restante de la participation due pour l'année N+1, bénéficiera à la Communauté de Communes et la Ville de SAINT-CLAUDE et sera répartie par égale part entre elles soit moitié chacune.

Pour mémoire, le coût de gestion du centre sportif du Val de Bienne a été évalué par la Ville de SAINT-CLAUDE pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 à 81.478,28€.

Loic Gelper se fait le porte-parole de M. Millet et précise que Jean Louis Millet est sur le fond d'accord avec cette convention mais il remet en cause la rédaction de cet avenant car pour lui celui-ci n'est pas rédigé en des termes empruntés au droit public. Il remet en cause la rédaction qui est faite de cet acte.

Jean François Demarchi est excédé par ces propos qui laissent supposer que l'intercommunalité rédige des conventions en limite de légalité.

Laurent Plaut n'est pas juriste mais constate que le seul objectif de cet avenant est de réduire la durée de la convention.

Philippe Passot est lui aussi excédé par ce débat sans finalité et qui n'a aucun fond.

Lilian Cottet Emard précise que la commune n'adhère pas au groupement d'achat d'énergie du SIDEC et par conséquent est soumise à des couts d'achat d'énergie beaucoup plus élevés que ceux constatés au niveau intercommunal ; l'économie attendue sur ces postes est évaluée à 14 000 euros. Il précise qu'il travaille avec les services à une nouvelle convention. L'objectif est de présenter cette convention au prochain bureau.

Le bureau communautaire valide à l'unanimité cet avenant à la convention permettant de réduire la durée de la convention de fonctionnement du Gymnase du Val de Bienne en ramenant le terme de celle-ci au 31 août 2024 (au lieu du 31 août 2026), acte que les autres clauses figurant dans cette convention demeurent inchangées et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5. TOURISME

5.1. Atelier des Savoir-Faire : Inscription à la Sanclaudienne 2024

L'Atelier des Savoir-faire (ASF) a ouvert une boutique, 17 rue du marché à Saint-Claude, le 15 juillet 2022. Cette boutique est une annexe de la boutique principale située à l'ASF à Ravilloles. Ces deux boutiques du réseau des artisans de l'Atelier des Savoir-faire permettent la vente de leurs productions.

Afin d'être informé et de participer aux actions et manifestations de l'union de commerçants sanclaudiens, l'Atelier des Savoir-faire a adhéré à l'association de l'Union des Commerçants Indépendant (UCI) de Saint-Claude, une démarche approuvée par délibération du Bureau communautaire en date du 26 juillet 2023.

Dans cette même dynamique, l'ASF souhaite participer à la Fête du commerce et de l'artisanat, la Sanclaudienne, organisée par l'Union des Commerçants Indépendants de Saint-Claude, le samedi 20 juillet 2024 de 7h30 à 20h.

Ainsi, le bureau communautaire approuve à l'unanimité la participation de l'ASF à la Sanclaudienne, acte le règlement auprès de l'UCI d'une participation financière de 40€ correspondants à 5 mètres linéaires à 8€ le mètre linéaire et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5.1. Atelier des Savoir-Faire : Participation au marché franco-suisse de La Cure

Outil de développement économique pour les Artisans D'Art, l'Atelier des Savoir-Faire coordonne et accompagne des opérations collectives à caractère économique (salons, expositions, marchés d'artisans, etc). Le marché franco-suisse de La Cure organisé par l'Association Franco-Suisse de La Cure-Les Rousses

aura lieu le samedi 3 août 2024. Cette manifestation estivale est l'occasion de promouvoir la structure et ses services, son réseau d'artisans et leurs productions auprès de nouveaux artisans, d'une nouvelle clientèle et/ou d'un nouveau public.

Ainsi, le Bureau communautaire approuve à l'unanimité, la participation de l'Atelier des Savoir-Faire au marché franco-suisse de La Cure organisé par l'Association Franco-Suisse de La Cure-Les Rousses et acte une contribution financière de 35€ correspondants à 5 mètres linéaires à 6€ le mètre linéaire + un forfait électricité de 5€ et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

5.1. Pedibus Jambus : Convention d'entretien des itinéraires de promenades et de randonnées - Avenant n°4

Afin d'assurer le balisage et l'entretien de l'ensemble des sentiers de randonnée, la Communauté de Communes fait appel à 3 associations : Les Godillots du Plateau, Pédibus Jambus et l'UTTJ. Chaque km parcouru est indemnisé à 10 €. Les éventuels frais de carburant pour le matériel utilisé pour le petit entretien sont remboursés aux associations sur présentation d'une facture.

Voici le rapport de balisage pour l'année 2023 de l'Association Pedibus Jambus :

Communes de départ	Lieu-dit départ	Lieu-dit arrivée	Kms
LAJOUX	Au Village sur les Champs	Chez Gauthon (via la Vigoureuse)	3
LAJOUX	Route Royale	Route Royale (via Pièce du Châtelain)	4.2
LA PESSE	Le Village Eglise	Le Village/Sous les Bois	13.2
SEPTMONCEL- Les MOLUNES	La Roche Blanche	Le Bas des Grès via Les Lacets	8.4
SEPTMONCEL- Les MOLUNES	L'usine électrique	La Roche Blanche via sous la Riôte	2.3
BELLECOMBE	Les Humberts	Le Manon	9.6
BELLECOMBE	La Maison des fromages	Les Mouilles	4.3
LES MOUSSIERES	L'Embouteilleux	Sous L'Anquerne	0.7
LES MOUSSIERES	Le Crétet	Les Rasses	4.1
LES MOUSSIERES	Centre Georges Moustaki	La Laurende	0.4
TOTAL			**50.2**

Le bureau communautaire valide l'avenant n°4 de la convention signée avec l'association Pedibus Jambus en accord avec le rapport 2023 ci-dessus et autorise la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

6. CULTURE

6.1. Médiathèque : Dossiers ADAGE – Actions culturelles avec la Cité scolaire du Pré Saint-Sauveur

ADAGE est la plateforme numérique de l'Éducation Nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Elle vise à aider les enseignants à concevoir des projets en partenariat avec des structures culturelles dans l'objectif du 100% Education Artistique et Culturelle, pour que tous les élèves bénéficient d'un égal accès à la culture.

Deux projets ont été soumis à la médiathèque Le Dôme pour l'année scolaire 2023/2024.

- **Sur le flamenco et l'univers littéraire des arbres**

Une semaine culturelle est programmée à la médiathèque pour les élèves de 2nde, autour du flamenco, avec la danseuse Cristina Rosado, et de la poésie espagnole.

- **Sur les Histoires de la vallée**

Une classe de seconde travaillera sur l'histoire de la vallée de Saint-Claude, mêlant patrimoine industriel et histoires légendaires. Les élèves seront initiés à la pratique théâtrale aux côtés de l'association Idéehaut et du Pudding théâtre.

Ces deux projets incluent des interactions avec la médiathèque (visites, présentation des fonds, liens avec les structures communautaires, mises à disposition d'espace) qui seront formalisées par convention.

Si les projets sont retenus, la DRAC Bourgogne Franche-Comté allouera deux subventions de 1 320 euros et de 1 831 euros pour les deux projets, qui seront versées à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Elles couvrent les cachets des intervenants.

Budget prévisionnel

ADAGE - Histoires de la Vallée

Dépenses		Recettes	
Interventions de professionnels	**2 400,00**	**Subventions**	**2 931,00**
Frais des intervenants	**631,00**	DRAC	1 831,00
Frais administratif	**400,00**	Conseil Régional - Eveil	700
		Cité Educative	400
		Participation Cité scolaire	**500,00**
Total	**3 431,00**	**Total**	**3 431,00**

ADAGE - Le flamenco dans l'univers littéraire des arbres

Dépenses		Recettes	
Interventions de professionnels	**1 320,00**	**Subventions**	**2 220,00**
Sorties	**500,00**	DRAC	1 320,00
Frais administratif	**600,00**	Conseil Régional	900
		Participation Cité scolaire	**200,00**
Total	**2 420,00**	**Total**	**2 420,00**

Le bureau communautaire valide ces plans de financement, la sollicitation de subventions auprès de la DRAC, du conseil régional et de la cité éducative et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

6.2. Médiathèque : Modification de sollicitation de subvention DGD et DRAC – Véhicule de desserte

Mis en place en 1986, le concours particulier "Bibliothèques" de la dotation générale de décentralisation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les investissements consentis par les collectivités territoriales en faveur de leurs bibliothèques.

La DRAC Bourgogne Franche-Comté a fait savoir que le taux de participation maximal concernant l'aide aux acquisitions de véhicules de desserte était désormais de 30%. Il y a lieu de mettre à jour le plan de financement voté lors du bureau du 24 avril 2024 pour faire apparaître une demande de subvention à hauteur de 9 241 euros (30% du montant HT).

Haut-Jura Saint-Claude

Réseau de médiathèques Haut-Jura Saint-Claude
Sollicitation Subvention Véhicule Navette Médiathèques 2024

M.A.J. 06.06.2024

Intitulé de l'action	Matériel	Coût HT	Montant TVA	Coût TTC	Recettes			Calendrier
					CCHJSC (70% HT)	Fonds de compensation de la TVA	Etat-Concours particulier pour les bibliothèques (30%)	
					HT		HT	
Véhicule Navette Médiathèque - Utiltaire électrique	Véhicule	29 643,75 €	5 928,75 €	35 572,50 €	20 750,63 €	5 928,75 €	8 893,13 €	Acquisition au 1er semestre 2024
	Options et accessoires	875,00 €	175,00 €	1 050,00 €	612,50 €	175,00 €	262,50 €	
	Total suppléments	287,09 €	57,42 €	344,51 €	200,96 €	57,42 €	86,13 €	
		30 805,84 €	**6 161,17 €**	**36 967,01 €**	**21 564,09 €**	**6 161,17 €**	**9 241,75 €**	

Le bureau communautaire valide le nouveau plan de financement ci-dessus et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

6.3. Médiathèque – Label « Mon Interco' aime lire et faire lire »

Depuis 1999, avec l'association Lire et faire lire, les bénévoles de plus de 50 ans sont mobilisés pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants. Ils étaient plus de 15 000 en 2022 à intervenir dans 3 500 communes.

Le réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude a engagé un partenariat en 2023 avec la Ligue de l'enseignement du Jura et l'Union départementale des associations familiales (UDAF) qui portent le dispositif « Lire et Faire lire » sur notre département. L'objectif était de valoriser les actions conduites par les bénévoles du réseau en matière de lectures aux enfants, et de recruter de nouveaux bénévoles pour en développer de nouvelles.

Le Label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » a été créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF). Il valorise l'action locale en faveur de la lecture et met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat avec Lire et faire lire. Ce label a pour objectif d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Il est attribué pour 4 ans.

Le bureau communautaire valide la candidature de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au label « Mon interco' aime lire et faire lire » et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

.

6.4. Musée de l'Abbaye : Actualisation de la convention avec le magazine Le Petit Léonard

Depuis 2012, un partenariat lie le musée de l'Abbaye et le magazine d'art pour enfants *Le Petit Léonard*. Il permet de faire connaître le musée de l'Abbaye et son actualité aux abonnés du magazine. En contrepartie, le musée s'engage à offrir aux abonnés en visite un cadeau souvenir.

Le bureau communautaire décide de renouveler la convention avec l'éditeur, acte que chaque abonné du Petit Léonard se présentant pour une visite au musée de l'Abbaye - Donation Guy Bardone et René Genis muni de sa carte club de l'abonné à l'accueil du musée, se verra offrir une enveloppe surprise contenant une affiche de l'exposition en cours et une carte postale (contenu pouvant varier en fonction des disponibilités) et autorise

la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

6.5. Conservatoire : Ouverture d'une classe de théâtre

Ne parvenant pas à mettre en place une classe danse au regard des spécificités attendues pour les locaux, il est proposé en attendant de créer un département théâtre. Ce département sera créateur de liens avec le département Musique et sera un argument supplémentaire pour conserver l'agrément.

Trois cursus pourraient être proposés à la création : 2 cycles d'éveil pour les 7/10 ans et 10/14 ans, 1 cycle de détermination pour les 14/17 ans et quelques ateliers à destination des adultes pourront être proposés pour la pratique amateure.

Les moyens à mettre en œuvre pour le projet pédagogique sont l'ouverture d'un quart de temps 0.25 ETP sur un accroissement temporaire d'activité.

Mme Morgane ARBEZ, titulaire du DE et diplômée de l'École Supérieure d'Art Dramatique de Saint-Etienne pourrait intervenir. Elle travaille déjà pour notre compte à raison d'un mi-temps au sein du réseau des médiathèques.

Le coût annuel de la création de ce département pour la collectivité est estimé à 10 700 euros TTC.

Loic Gelper intervient pour le compte de M. Millet; ce dernier pense que ce n'est « pas de la première urgence. La priorité est d'ouvrir une classe de danse pour conserver le label du conservatoire. Le théâtre peut attendre. Mais je vois que l'intervenant est la fille d'amis socialistes (Arbez) du staff dirigeant de la comcom. Cela permet de leur faire plaisir. 10 000 euros par an ce n'est pas rien surtout quand on cherche des financements pour la piscine ou plutôt le centre nautique. Il faut voter contre ».

Isabelle Heurtier est scandalisée par les propos tenus par M. le Maire de Saint Claude qu'elle trouve diffamatoires. Elle rappelle que le maintien de l'agrément peut également être obtenu par la création d'un département théâtre comme le spécifie la note. Jean Francois Demarchi ne comprend pas le propos, on ne peut s'offusquer du coût d'un département théâtre et prôner un département danse beaucoup plus consommateur de crédits. Par ailleurs, il précise que nous avons la chance d'avoir quelqu'un de qualifié pour la création de ce département. Cela devrait nous satisfaire.

Isabelle Heurtier précise que les conservatoires à rayonnement intercommunal **(CRI)** sont tenus de dispenser ou garantir l'enseignement d'au moins **une spécialité** (musique, danse, théâtre et désormais audiovisuel) et, dans cette spécialité, les deux premiers cycles du cursus et le 3e cycle de formation des amateurs. Elle ne tolère pas les propos de Monsieur Millet et considère cela comme une insulte à l'égard de l'ensemble des élus du bureau.

Le bureau communautaire valide la création du département théâtre et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre de cette délibération **[résultat du vote : 11 pour, 1 contre (Jean-Louis Millet), 0 abstention)]**.

6.6. Conservatoire : Tarification septembre 2024

Contenu de la nécessité de réajuster les tarifs du conservatoire, il est proposé au bureau communautaire de valider la tarification suivante :

1. Cotisation des élèves habitants sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Tranche		1	2	3	4
Quotients familiaux (d'après les revenus N-1)		De 0 à 6000 €	De 6001 à 12000 €	De 12001 à 26000 €	Supérieur à 26000 €
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		126 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Pratiques collectives seules – adhérents association (suite à validation d'une convention)		63 € (tarif forfaitaire ne faisant pas référence aux quotients familiaux)			
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, atelier théâtre, élève auditeur.		63 €	96 €	153 €	228 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument (A)	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	95 €	144 €	230 €	344 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	110 €	168 €	266 €	401 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	126 €	192 €	306 €	458 €
Instrument Supplémentaire (B)	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	19 €	29 €	46 €	70 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	28 €	43 €	68 €	104 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	38 €	58 €	92 €	138 €

2. Cotisation des élèves habitants hors du territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

Elèves (enfants et adultes) hors territoire Haut-Jura Saint-Claude (C)		
Modules de 10 h annuelles de cours réparties durant le cycle scolaire : ateliers du département des musiques actuelles, piano et guitare classique, aide à la pratique en amateur		137 €
Formation musicale seule, pratiques collectives seules, atelier vocal, atelier théâtre, élève auditeur		228 €
Atelier mini cordes Instrument seul Formation musicale + instrument	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	516 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	601 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	687 €
Instrument Supplémentaire	Probatoire 1er cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPED Adulte débutant	105 €
	2ème cycle traditionnel, renforcé, musiques actuelles PPEC Adulte confirmé	156 €
	3ème cycle traditionnel, musiques actuelles PPF GA	207 €

Le montant des frais administratifs est de 17 € par année scolaire et par famille, inclus dans la cotisation du premier trimestre.

Les élèves internes sur le territoire de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dont le relevé fiscal des parents est domicilié hors territoire bénéficient des tarifs des élèves habitant sur le territoire.

Les candidats autonomes aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais administratifs de 32 €.

Les candidats libres aux examens du Conservatoire paient une participation aux frais pédagogiques et administratifs de 156 €, incluant 2 répétitions avec piano dans les locaux du Conservatoire.

La location des instruments du Conservatoire est de 20 € par trimestre et par instrument. Les mois de juillet, août et septembre sont gratuits. La durée de location minimum est d'un trimestre. Le loyer est acquitté en complément de la facturation des cours de chaque trimestre, sans caution supplémentaire. Tout trimestre commencé est dû. L'entretien, l'assurance obligatoire et la réparation des instruments loués sont à la charge des familles.

Réduction par famille : Pour le deuxième inscrit -30% / A partir du troisième inscrit -50 %

Les conditions d'accès, les droits de scolarité et les différents parcours pédagogiques sont détaillés dans le règlement intérieur et le règlement des études du Conservatoire.

- La cotisation des cours de Formation musicale + instrument est fixée à partir du prix Formation musicale seule avec un coefficient multiplicateur de 1,5 pour le 1er cycle et les niveaux assimilés, 1,75 pour le 2ème cycle et les niveaux assimilés et de 2 pour le 3ème cycle et les niveaux assimilés pour tenir compte du temps d'enseignement.

- Instrument supplémentaire : le tarif est calculé comme suit : 40 % de la différence entre (Formation musicale + instrument) - (Formation musicale seule).

- Le prix hors territoire Haut-Jura Saint-Claude est calculé selon le quotient le plus élevé multiplié par 1.5 (à l'exception de la Formation musicale seule et des cursus assimilés maintenus dans leur tarif de base).

Le bureau communautaire valide la modification des tarifs proposés par le conservatoire à partir du mois de septembre 2024 et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision (**résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention**).

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance à 21h.

Isabelle Heurtier
Présidente

Jean-François DEMARCHI
Secrétaire

Fait à St-Claude, le 25 juin 2024